

Le bon réflexe logement : l'ADIL du Morbihan

Vous vous posez des questions sur votre logement ?

L'ADIL du Morbihan vous informe gratuitement, en toute neutralité sur vos droits et obligations, que vous soyez locataire, propriétaire ou futur acquéreur.

- Quel est le préavis pour reprendre un logement locatif ?
- Qui doit payer les réparations dans un logement loué ?
- Peut-on augmenter le loyer après les travaux ?
- Mon logement est-il conforme aux normes de décence ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt pour acheter mon futur logement ?
- Quelles démarches et aides pour rénover, adapter ou agrandir ma maison ?

Pour toutes questions juridiques, financières ou fiscales, sur le logement et l'habitat,
le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits.



02 97 47 02 30

www.adil56.org



adil56.rdv.date